Ville de Genève
Conseil municipal

QE-214

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 15 février 2006 de M. Simon Brandt, intitulée: «Livraison écomobile des ordres du jour du Conseil municipal: quels sont les critères d'attribution?»

TEXTE DE LA QUESTION

Au cours de cette législature, le Conseil municipal a décidé de faire livrer les ordres du jour de manière écomobile, via une société de cyclomessagerie.

Quelle société a été mandatée pour cela?

A combien se monte le coût de cette livraison écomobile?

Quand aura lieu le prochain appel d'offres?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A la suite de la demande du Conseil municipal du 3 décembre 2003, le Secrétariat du Conseil municipal a réalisé une étude comparative entre plusieurs sociétés de cyclomessagerie.

Le choix s'est porté sur Krick Philipp Cyclomessagerie. En effet, en 2004, cette société était la seule à pouvoir remplir une mission de distribution des ordres du jour du Conseil municipal ou tout autre document s'y rapportant, dans des délais prescrits et à un coût concurrentiel.

La facture s'est élevée à 6376 francs TTC, pour l'année 2005. L'attribution du mandat fera l'objet d'une nouvelle étude sur la base de devis pour la prochaine législature.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le maire: *André Hediger*

Le 12 octobre 2006.